



Arrêté municipal temporaire N°69/2026

Portant autorisation d'occupation du domaine public pour un commerce ambulancier (Food-Truck)

Le Maire de la commune d'Illies,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-21 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de Commerce ;

VU la demande formulée par la société Friterie-Food Truck « Au p'tit délice » dont le siège social est situé au 27 rue Racine 62160 Bully-les-Mines, sollicitant l'autorisation d'installer un camion de restauration rapide (food-truck) sur la commune ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer l'occupation du domaine public dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité publique et de la circulation ;

CONSIDÉRANT que l'installation dudit commerce ne porte pas atteinte à l'ordre public ni à la libre circulation des usagers ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Objet de l'autorisation

Monsieur GOTTRAND Bryan, représentant l'enseigne « Au p'tit délice » est autorisé à occuper un emplacement sur le domaine public communal pour l'exercice d'une activité de restauration ambulante.

ARTICLE 2 : Emplacement et Horaires

L'installation est autorisée exclusivement à l'emplacement suivant : Place Saint-Nicolas de Bourgueil à Illies.

L'autorisation est accordée du samedi 27 juin au mardi 30 juin, pour les services du midi et du soir, avec une fermeture maximale à 23h.

ARTICLE 3 : Obligations du bénéficiaire

- **Propreté** : La titulaire devra maintenir l'emplacement dans un état de propreté exemplaire et procéder à l'enlèvement de ses déchets en fin de service.



- **Sécurité** : L'installation devra respecter les normes d'hygiène et de sécurité incendie en vigueur.
- **Nuisances** : La bénéficiaire veillera à ne pas troubler la tranquillité du voisinage (bruit, fumées excessives).

ARTICLE 4 : Assurance

Le titulaire doit être couvert par une assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

ARTICLE 5 : Exécution

Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché ou publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à ILLIES, le 24 juin 2026

Le Maire, Marvin BOULANGER



Ampliation :

- L'entreprise « Au p'tit délice »
- La Gendarmerie de La Bassée
- Le SDIS La Bassée
- La DGS Mairie d'Illies
- La Mairie d'Illies

